



**Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine et Marne)**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 077-217700558-20260706-DEC_033_2026-AI



**Ville de Brou-sur-Chantereine
(Seine et Marne)**

DECISION N°AG/033/2026

La Maire
(SB/CC/HS/VA/2026/091)

Objet : Ventes de biens de la Commune sur le site de vente aux enchères en ligne.

La Maire de la Commune,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° AG/D/03/2026/017 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal de Brou-sur-Chantereine,

Vu la décision N°AG/2026/020 concluant un contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE pour la cession de biens immobiliers de la Commune de Brou-sur-Chantereine,

Vu les ventes conclues sur le site de vente aux enchères en ligne,

Considérant l'offre d'achat,

DECIDE

Article 1 : de céder le bien « véhicule FIAT DUCATO » à la société AGORASTORE – 20 rue Voltaire – 93100 Montreuil pour un montant de 1 533,00 €.

Article 2 : Le paiement est effectué par virement.

Article 3 : Dit que la présente décision sera imputée au Chapitre 77 du budget en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Brou-sur-Chantereine,
Le 06 juillet 2026.

La Maire,



Stéphanie BARNIER

Document transmis en Préfecture,

Le

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 du CGCT)

La présente décision du Maire est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Meun dans un délai de deux mois.